



**SANTÉ  
SOCIAUX**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# BASSMS CLASSIFICATIONS/RÉMUNÉRATIONS

**PARCE QUE LA CFDT EST SIGNATAIRE DE  
L'ACCORD LAFORCADE...**

**...ELLE EST LEGITIME A EN  
DEMANDER L'APPLICATION !**

**CLASSIFICATIONS/  
RÉMUNÉRATIONS**

**Mobilisation du  
30 novembre  
2021**

**NOVEMBRE 2021**

- Les employeurs proposaient 183 € pour les paramédicaux dans le secteur handicap en excluant les établissements financés par les conseils départementaux.
- Les employeurs refusaient l'ouverture des négociations sur les classifications et les rémunérations pour l'ensemble des salariés du privé non lucratif.

**À peine la mobilisation du 30 novembre annoncée, à peine nos courriers, nos mises en demeure reçues, et nos déclarations entendues....**

**...La CFDT Santé Sociaux a dénoncé, s'est mobilisée et a obtenu !**

*« Nous allons également financer cette même revalorisation [183€] pour les soignants qui relèvent des foyers et établissements du handicap à la charge des départements. » - Jean CASTEX*

*« Il est temps que les négociations s'engagent dans la branche de l'action sanitaire et sociale pour dépasser ces difficultés bien connues de tous. [...] Il ne s'agit pas ici de donner le montant de l'enveloppe, dans l'attente des nécessaires discussions, mais de dire que nous serons au rendez-vous du niveau d'ambition qu'exigent ces professionnels. » - Jean CASTEX*

**Dès le 16 novembre, à la CPPNI BASSMS, les négociations sur les classifications et les rémunérations s'ouvrent.**

La CFDT Santé Sociaux y propose aussi un accord étendu sur les 183 € pour tous les professionnels paramédicaux dans l'ensemble du champ du handicap.

**LE 30 NOVEMBRE,  
mobilisons-nous pour que les négociations qui s'ouvrent  
soient à la hauteur des attentes des professionnels.**

**#Etnous**

**J'adhère  
à la CFDT :**

